



Les électrices et électeurs sont appelés à élire les Autorités de la République et Canton du Jura, soit :

- Les 60 député-e-s au Parlement jurassien, ainsi que les député-e-s suppléant-e-s
- Les 5 membres du Gouvernement jurassien

### QUI PEUT VOTER ?

- Les Suissesses et Suisses âgé-e-s de 18 ans révolus, domicilié-e-s depuis 30 jours dans le canton.
- Les Suissesses et Suisses de l'étranger âgé-e-s de 18 ans révolus, inscrit-e-s au registre des électeurs de leur commune d'origine ou de leur dernière commune de domicile.
- Les étrangères et étrangers âgé-e-s de 18 ans révolus, domicilié-e-s en Suisse depuis 10 ans et dans le canton depuis un an.

### OÙ VOTER ?

Pour Delémont, les bureaux de vote se trouvent à l'Hôtel de Ville et au Collège. Vous vous présentez muni-e de votre carte de légitimation et de vos bulletins de vote. Des bulletins sont également à disposition sur place.

### QUAND VOTER ?

Le scrutin est ouvert comme suit :

- **Vendredi 16 octobre 2020**, de 17h à 19h
- **Samedi 17 octobre 2020**, de 10h à 12h et de 17h à 19h
- **Dimanche 18 octobre 2020**, de 10h à 12h

### Comment voter par correspondance ?

Vous pouvez voter par correspondance dès la réception de votre matériel de vote. Vous glissez le bulletin dans l'enveloppe de vote que vous mettez ensuite dans l'enveloppe de transmission. Comme à l'urne, vous ne pouvez glisser qu'un seul bulletin pour une même élection. L'enveloppe de vote ne doit porter aucun signe distinctif. Vous apposez votre signature sur la carte d'électeur. Vous glissez la carte dans l'enveloppe de transmission et veillez à ce que l'adresse du bureau électoral apparaisse bien dans la fenêtre. Vous fermez l'enveloppe, l'affranchissez selon les tarifs en vigueur et la postez. L'enveloppe de transmission envoyée par la poste doit parvenir à l'Administration communale au plus tard le vendredi 16 octobre 2020, à 17h. Vous pouvez également glisser l'enveloppe de vote dans les boîtes aux lettres de l'Hôtel de Ville (porte de la Police municipale ou sous les arcades), toujours jusqu'au délai précité.

### RENSEIGNEMENTS :

#### Chancellerie d'Etat

Tél. 032 420 72 00, [chancellerie@jura.ch](mailto:chancellerie@jura.ch)  
[www.jura.ch/elections2020](http://www.jura.ch/elections2020)

**Chancellerie communale** Edith Cuttat Gyger, Hôtel de Ville, tél. 032 421 92 19, [chancellerie@delemont.ch](mailto:chancellerie@delemont.ch)

### ELECTION DU PARLEMENT

Le Parlement jurassien est composé de 60 député-e-s, ainsi que de suppléant-e-s, élu-e-s pour 5 ans, selon le système de la représentation proportionnelle.

Chaque électeur-trice dispose d'autant de voix (suffrages) qu'il y a de député-e-s à élire dans son district (Delémont : 30 ; Franches-Montagnes : 10 ; Porrentruy : 20). Chaque fois que vous votez pour un-e candidat-e, vous lui donnez une voix (suffrage nominatif) et, en même temps, une voix à son parti (suffrage de liste). Pour chaque ligne laissée blanche, le suffrage nominatif est perdu mais le suffrage de liste (complémentaire) va au parti mentionné en haut du bulletin.

Si aucun nom de parti n'est indiqué, les suffrages ne sont pas attribués pour chaque ligne laissée blanche (suffrages blancs). Le dépouillement se fait par district. Dans une première phase, les sièges sont répartis entre les partis en fonction des suffrages obtenus. Dans une seconde phase, les sièges dévolus à chaque parti sont attribués aux candidat-e-s ayant obtenu le plus de voix.

#### Comment remplir son bulletin ?

- Vous pouvez choisir la liste imprimée d'un parti et la glisser telle quelle dans l'urne ou dans l'enveloppe de vote.
- Vous pouvez, sur une liste imprimée, biffer certains noms, en cumuler d'autres (pas plus de deux fois le même nom), ajouter des candidats d'autres partis. La liste ne doit pas contenir plus de noms qu'il y a de députés dans la circonscription.
- Vous pouvez utiliser le bulletin officiel vierge, en y mentionnant le nom d'un parti ou pas, et en y inscrivant ou non des noms de candidats.

### ELECTION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement est composé de cinq ministres, élus pour cinq ans selon le système majoritaire à deux tours. Au premier tour, vous disposez d'autant de voix (suffrages) qu'il y a de ministres à élire, à savoir cinq. Sont élus les candidat-e-s qui obtiennent le plus de voix, à condition qu'ils-elles atteignent la majorité absolue, c'est-à-dire un nombre de voix égal à la moitié plus une du total des bulletins valables. Si les cinq sièges ne sont pas repourvus lors du premier tour, un second tour sera organisé le 8 novembre 2020. Seront élu-e-s les candidat-e-s ayant obtenu le plus de voix (majorité relative).

#### COMMENT VOTER ?

- Vous pouvez choisir une liste imprimée et la glisser telle quelle dans l'urne ou dans l'enveloppe.
- Vous pouvez inscrire sur le bulletin officiel vierge les noms des candidats (maximum cinq noms).
- Vous pouvez, sur une liste imprimée, biffer certains noms, en ajouter d'autres mais pas les cumuler.

**VOTRE CRÉATEUR D'ESPACES VERTS**

**Jardin d'eau.ch**  
PAYSAGISTE - PISCINES - SPAS

**SPAS EN EXPOSITION**  
DANS NOTRE MAGASIN  
À COURGENAY

**PISCINES CLÉ EN MAIN**

**Inclus:**

- Terrassement
- Dallage
- Couverture de sécurité
- Pompe à chaleur
- Robot de nettoyage

Produits d'entretien piscine et spa  
Pompe à chaleur  
Robot de nettoyage

Douche solaire  
Jeux pour la piscine  
Mobilier de jardin

Divers articles Fatboy  
Articles de déco pour votre intérieur

PRÉ-VOINY 12 - ZONE ARTISANALE - 2950 COURGENAY - 032 471 40 40 - [INFO@JARDINDEAU.CH](mailto:INFO@JARDINDEAU.CH) - [WWW.JARDINDEAU.CH](http://WWW.JARDINDEAU.CH)